



Département de la SOMME  
Arrondissement de MONTDIDIER  
Canton de MOREUIL  
**Mairie de THENNES**  
E.mail : [mairie@thennes.fr](mailto:mairie@thennes.fr)  
[secretariat@thennes.fr](mailto:secretariat@thennes.fr)

Envoyé en préfecture le 19/06/2025

Reçu en préfecture le 19/06/2025

Publié le

\*\*\*\*\*  
ID : 080-218007037-20250619-ARCIR2025\_07-AR

---

## EXTRAIT DU REGISTRE AUX ARRETÉS DU MAIRE

---

### Arrêté municipal de circulation 2025-07

---

Vu le Code de l'Aviation Civile,

Vu le Code des Transports,

Vu la commande établie à la société ADIC concernant l'informatisation du cimetière de la commune, exigeant la réalisation d'un plan topographique effectuée par la société TOPO-LOG SARL, Créacité, 847 route de Frans 69400 VILLEFRANCHE-SUR-SAÔNE, 980 646 491 R.C.S. VILLEFRANCHE-TARARE,

Le Maire,

### AUTORISE

La société TOPO-LOG SARL à réaliser les photographies nécessaires à la réalisation du plan topographique du cimetière.

#### DANS LES CONDITIONS SUIVANTES :

Le survol sera effectué 'cimetière fermé' avec une zone de sécurité de 5 m autour de ce dernier, pendant une durée de deux heures à partir des dates et heures précisées ci-dessous.

Le survol du cimetière sera **effectué entre le le 24/06/2025 et le 27/06/2025** en fonction des conditions météorologiques. Cette autorisation est conditionnée à la réalisation des conditions légales, administratives et techniques, qui s'imposent à TOPO-LOG SARL pour la mission de vol indiquée ci-dessus.

Le présent arrêté est transmit :

- A Monsieur le Commandant de la Brigade de la Gendarmerie de Moreuil

Fait à Thennes

Le 19/06/2025

Le Maire, Philippe MAROTTE

